

(b) L'ami de *mon frère* est aimé de tous le monde.

Dans le premier cas, le mot *homme* peut être retranché sans nuire au sens de la phrase, tandis que dans le second, la suppression du mot *frère* le détruirait.

Dans le premier cas le mot *homme* est *complément explicatif*, dans le second, le mot *frère* est *complément déterminatif*.

En règle générale, lorsque deux noms sont unis par *de*, le second est complément déterminatif du *premier*.

Complément de verbes.

Les verbes ont trois sortes de compléments, *directs, indirects, circonstanciel*, on les trouve en plaçant après le verbe *qui* ou *quoi*, à *qui* ou à *quoi*, *où*, *quand*, *comment*, etc.

Ex. : *J'aime mon père.* J'aime qui ? mon *père*, ce mot est complément direct de aimer.

J'écris une lettre à mon ami. J'écris à qui ? à mon *ami*, *ami* complément indirect de écrit.

J'ai vu mon frère à la campagne. J'ai vu mon frère où ? à la *campagne*, *campagne* complément circonstanciel de ai vu.

Entrons maintenant dans le domaine de l'analyse logique et voyons les réformes qu'on pourrait y apporter.

Les anciens grammairiens classent les propositions en *principales absolues*, et en *principales relatives* ; les nouveaux, en *principales absolues* et en *principales coordonnées*.

Quant aux propositions secondaires, les premiers les appellent *propositions incidentes explicatives* ou *incidentes déterminatives*, tandis que les seconds les nomment propositions *complétives directes*, *complétives indirectes*, *complétives circonstancielles*. Ils n'accordent à la *proposition incidente* qu'un rôle tout à fait secondaire, vu qu'elle se rencontre bien rarement dans le

discours. C'est une interjection, ou une petite proposition qu'on peut retrancher sans nuire aucunement au sens de la phrase.

Larousse, dans son traité d'analyse, critique ceux qui donnent un régime à la préposition et prend pour exemple la phrase suivante :

Romulus fut tué par son frère Rémus sur le mont AVANTAIN. Les partisans du régime de la préposition analyseraient ainsi les mots *frère* et *mont*.

Frère n. comm. m. s. rég. de la prop. *par*, et *Mont*, n. comm. m. s. rég. de la prop. *sur*, en faisant jouer aux deux mots le même rôle, tandis qu'ils en ont chacun un différent. En analysant ces deux mots d'une manière logique et en désignant le rôle de chacun à l'égard du verbe fut tué, on dira :

Frère, n. c. m. s. compl. ind de fut tué,

Mont, n. c. m. s. compl. cir. de fut tué.

La première manière dit Larousse est un moyen très facile de se tirer d'embaras et a été inventé par l'ignorance pour servir la paresse.

Dans son traité d'analyse logique, il dit que les propositions complétives remplissent dans les propositions principales les mêmes fonctions que le mot complément dans la phrase ; que les *complétives explicatives* ou *déterminatives* complètent le sujet ou l'attribut des propositions principales ; que les *complétives directes, indirectes ou circonstancielles* en complètent les verbes, et il démontre la chose d'une manière évidente par de nombreux exemples.

J. B. CLOUTIER.

Les primes

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que le gouvernement avait fait voter par la Législature une somme destinée à être distribuée en primes parmi les instituteurs et les institutrices ; cette nouvelle a réjoui bien légitimement les membres du corps enseignant.